

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze Avril, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués pour une réunion ordinaire par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	N°	Thème	Objet de la délibération	N° page
		Budget	Vote du taux des 4 taxes	
		Budget	Affectation du résultat budget de la Commune	
		Budget	Vote du Budget Primitif de la Commune	
		Entretien stade	Renouvellement contrat anti taupes stade	
		Ecole	Subvention voyage scolaire école St Seurin de Prats	
		Ramassage scolaire	Modification des statuts du SIVOS	

L'an deux mille dix-huit, le onze avril à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances en vertu de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 04 avril 2018.

Etaient présents : Jean-Thierry LANSADE, POUGET Marie-Pierre, COMBESCOT Aurélie, Josette LAGORCE, Jean-Luc FAVRETTO, Marie-Catherine ROHOF, Florentine POUCHIN, Jean-Luc RABOISSON, Franck POURTAL

Absents excusés : Sophie BUYTAERT, Alain BATAAC, Hélène DENOST, Sébastien BAGGIO, Francis CARNET GUILLOT

Absent non excusé : Cédric MEYROU

Procurations : Sophie BUYTAERT à Florentine POUCHIN
Hélène DENOST à Jean-Thierry LANSADE
Alain BATAAC à Franck POURTAL
Sébastien BAGGIO à Aurélie COMBESCOT
Francis CARNET GUILLOT à Jean-Luc FAVRETTO

Secrétaire de séance : Aurélie COMBESCOT

Adoption de l'ordre du jour

Délibérations

- Vote des taux des 4 taxes
- Affectation du résultat budget de la Commune
- Vote du Budget Primitif de la Commune pour l'année 2018
- Renouvellement du contrat anti taupes au stade de football
- Subvention voyage scolaire école St Seurin de Prats
- Modification des statuts du SIVOS

Communauté de Communes

- Compte rendu du bureau du 05 Avril 2018

Commissions et syndicats

- Compteurs Linky

Bulletin Municipal et agenda des manifestations

Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

VOTE DU TAUX DES 4 TAXES

Délibération :

Le Maire propose au Conseil de ne pas augmenter le taux des 4 taxes pour l'année 2018 et de maintenir celui de l'année précédente.

- taxe d'habitation : 11.02 %
- taxe foncière bâti : 9.25 %
- taxe foncière non bâti : 39.92 %
- CFE : 16.17 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET DE LA COMMUNE

Délibération

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 du budget de la Commune fait apparaître un excédent cumulé de 292 754,59 €

Il est décidé d'affecter la somme de 192 754,59 € à l'investissement au compte 1068 du budget 2018 au titre de l'affectation du résultat.

Les 100 000,00 € restant seront maintenus en recettes de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité accepte cette affectation du résultat.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

Dépenses de fonctionnement

-011 : charges à caractère général	: 224 730,00 €
-012 : charges du personnel	: 357 000,00 €
-014 : atténuation de produits	: 67 233,00 €
-65 : autres charges de gestion courante	: 92 430,00 €
-66 : charges financières	: 15 250,00 €
-67 : charges exceptionnelles	: 3 500,00 €
-022 : dépenses imprévues	: 26 572,00 €
-68 : Dotations	: 1 000,00 €
- 023 : virement section d'investissement	: 150 000,00 €
-042 : amortissement	: 659,00 €
TOTAL	: 938 374,00 €

Recettes de fonctionnement

-002 : excédent antérieur reporté	:	100 000,00 €
-013 : atténuation des charges	:	40 400,00 €
-70 : produits des services	:	49 800,00 €
-73 : impôts et taxes	:	426 240,00 €
-74 : dotations, participations	:	301 804,00 €
-75 : autres produits de gestion courante	:	14 500,00 €
-77 : produits exceptionnels	:	5 200,00 €
-78 : Reprises sur amortissements et provisions	:	430,00 €
TOTAL	:	938 374,00 €

Dépenses d'investissement

-16 : emprunts et dettes assimilés	:	221 150,00 €
-20 : immobilisations incorporelles	:	169 020,00 €
-21 : terrains	:	72 214,52 €
-23 : immobilisations en cours	:	113 000,00 €
-020 : dépenses imprévues	:	16 115,48 €
-040 : opérations financières	:	49 000,00 €
TOTAL	:	640 500,00 €

Recettes d'investissement

-001 : Excédent	:	34 031,73 €
-10 : dotation fonds divers et réserves TVA-TA	:	234 626,23 €
-13 : subvention d'investissement	:	151 183,04 €
-1641 : emprunt	:	68 500,00 €
-16 : cautions	:	1 500,00 €
-021 : virement à la section de fonctionnement	:	150 000,00 €
-040 : amortissement	:	659,00 €
TOTAL	:	640 500,00 €

Délibération : Vote du budget primitif 2017 de la Commune

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2018 de la Commune conformément aux documents transmis.

Le budget primitif est adopté à 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention

RENOUVELLEMENT CONTRAT ANTI TAUPES AU TERRAIN DE FOOTBALL

Délibération :

Le Maire présente au conseil le devis de M. TORPIER artisan taupier pour le renouvellement du contrat annuel pour la destruction des taupes sur le terrain de football.

Ce devis s'élève à la somme de 540 € pour la période du 08 mars 2018 au 08 mars 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de renouveler ce contrat et charge le Maire de signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE ECOLE ST SEURIN DE PRATS

Le Maire informe le Conseil que la directrice de l'école de St Seurin de Prats l'a informé d'un projet de voyage scolaire au Puy du Fou pour les élèves des classes de CE2 au CM2 scolarisés à St Seurin de Prats, soit 52 élèves. Le coût de ce projet est estimé à 5 706 €.

L'école de Saint Seurin de Prats sollicite l'octroi d'une aide financière d'un montant total de 500 € à diviser entre les deux communes.

Le débat s'engage sur le montant de la participation de la Commune. Il est proposé de contribuer à hauteur de la moitié de la somme sollicitée soit 250 €.

Monsieur RABOISSON regrette que les parents des enfants concernés par ce voyage, ne participent pas financièrement et, de ce fait, il votera contre le projet, bien qu'il reconnaisse que celui-ci soit très intéressant pour les enfants et très bien constitué.

Délibération

Le Maire présente à l'assemblée le projet de voyage scolaire au Puy du Fou pour l'ensemble des enfants du RPI, scolarisés à l'école de St Seurin de Prats.

Ce projet pédagogique représente un coût de 5 706 € pour 52 élèves du CE1 au CM2.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par :

-1 abstention (M. BAGGIO concerné par le projet)

-1 voix contre (M. RABOISSON)

- 12 voix pour

Décide d'attribuer une participation financière de 250 € à l'école de St Seurin de Prats pour l'aider à financer son projet.

MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOS

Par délibération en date du 21 mars 2018, le comité syndical du SICOM à vocation scolaire de Vélines à procédé à l'adoption de nouveaux statuts.

Comme le prévoit l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces modifications sont soumises à l'approbation à la majorité qualifiée des Communes membres du syndicat.

En conséquence il convient de soumettre au vote du conseil municipal les nouveaux statuts.

Délibération

Le Maire informe l'assemblée que par délibération en date du 21 mars 2018 le comité syndicat du SICOM à vocation scolaire de Vélines à procéder à l'adoption de nouveaux statuts pour les adapter au fonctionnement actuel du syndicat.

De ce fait ces modifications sont soumises à l'approbation à la majorité qualifiée des communes membres du syndicat.

Sont notamment concernés : les articles 2 : précision du périmètre d'intervention

4 : déplacement du siège social à la Mairie de Vélines

9 : modification de la contribution des communes

11 : suppression du règlement intérieur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité la modification des statuts telle que présentée.

RECRUTEMENT AGENT DE VOIRIE

Le Maire informe le conseil qu'il a demandé à trois entreprises de parcs et jardins d'établir un devis pour l'entretien des deux stades. Ces devis sont de l'ordre de 5 880 €- 11 520 € et 20 466 €.

Une demande auprès d'une agence d'interim a été aussi formulée pour connaître le coût d'un personnel en intérim.

Le cout est de 18,70 € de l'heure.

Compte tenu des coûts demandés, le Maire préconise de recruter un agent de voirie.

Délibération

Le Maire propose de recruter une personne supplémentaire au service voirie et entretien des espaces verts, afin de seconder l'agent titulaire pendant la période printemps-été, et de pallier à son remplacement pendant les congés annuels.

Cette embauche serait pour une durée de six mois, à raison de 35 heures par semaine, à compter du 01 mai 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide par :

-2 abstentions (Mmes POUCHIN et BUYTAERT)

-12 voix pour

De recruter un agent supplémentaire et donne tout pouvoir au Maire pour signer ce contrat.

COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON

Le Maire fait le compte rendu de la réunion du bureau qui s'est déroulé le 05 avril dernier et où il sera voté lors du conseil communautaire du 12 avril le budget assainissement collectif pour l'affermage, les admissions en non-valeur des produits irrécouvrables, le DPU sur la Commune de Villefranche, le vote des taux des taxes additionnelles et le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au SMD3

COMPTEURS LINKY

Le Maire informe le conseil que certains administrés ont fait parvenir en Mairie un courrier concernant leur refus pour la pose d'un compteur linky. Compte tenu de l'ensemble des risques encourus le Maire propose de prendre d'autres renseignements avant de se prononcer sur ce dossier.

DEVIS FERTILISATION DU TERRAIN DE FOOTBALL

Le Maire rappelle qu'il convient de procéder très rapidement à la fertilisation du terrain de football.

Un devis est déjà en sa possession et il attend deux autres devis. Si dans un délai raisonnable ces deux devis ne sont pas parvenus en Mairie, il signera le premier devis.

COMMISSIONS ET SYNDICATS

SIVOS : Mme ROHOF fait le compte rendu de la dernière réunion. Le compte administratif et le budget primitif ont été votés à l'unanimité. Les points suivants ont été abordés :

- modification des statuts suite au changement d'adresse du siège et l'ajout à l'article 9 d'une participation forfaitaire par habitant pour chaque Commune.

-baisse de la participation des Communes à 3 euros au lieu de 4 € en raison d'un excédent de fonctionnement.

-attributions de subventions

-deux abris bus ont été financés pour moitié sur les Communes de Bonneville et Nastringues

-deux projets d'école primaires ont été aidés : St Seurin de Prats voyage au Puy du Fou et St Vivien voyage à Vulcania

QUESTIONS DIVERSES

Salle des fêtes : Mme POUCHIN demande l'installation d'une rampe dans les escaliers menant à l'étage

Commission de sécurité salle des fêtes : M. POURTAL informe que la commission de sécurité est passée, quelques travaux sont à prévoir dans la salle des fêtes

Chasse aux œufs : Mme COMBESCOT indique une grande participation des enfants malgré le mauvais temps.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23 h 00

Le Maire,

Jean-Thierry LANSADE	
----------------------	--

Les Conseillers Municipaux,

Jean-Luc FAVRETTO		Florentine POUCHIN N'GAPELE	
Josette LAGORCE		Jean-Luc RABOISSON	
Franck POURTAL		Sophie BUYTAERT	absente
Alain BATAAC	absent	Sébastien BAGGIO	absent
Hélène DENOST	absente	Cédric MEYROU	absent
Marie-Pierre POUGET		Aurélie COMBESCOT	
Marie-Catherine ROHOF		Francis CARNET-GUILLOT	absent